

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Ouverture de la séance à 19h30

**PRESENTS** : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Évelyne **LESIEUR**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints.

Bernard **BALLET**, Bernadette **BUFFAZ**, Roselyne **DAMINATO**, Didier **DABURON**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

**ABSENTS** : Josiane **CHOMAZ** (procuration à Corinne COLLOMBET), Marcel **VIARD** (procuration à Marc TOURNABIEN), Georgette **MODESTO** (procuration à Bernard MILLE), Martine **DELANGRE**.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bernard **BALLET**

**1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2019**

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2- Approbation délibérations du CCAS**

Corinne COLLOMBET présente le compte-rendu de la réunion du 12 mars 2019, les points suivants ont été abordés :

- attribution de 2 aides financières de 150 € pour le séjour vacances de 2 personnes handicapées,
- vérification et validation d'un dossier d'aide sociale à l'hébergement transmis au conseil départemental et d'un dossier d'obligation alimentaire,
- examen et attribution de subventions aux associations de droit privé à vocation d'entraide et humanitaire : don du sang, FNATH, ligue contre le cancer, ADMR, resto du cœur, ARAP (Association des Résidents et Amis de la Provalière) pour un montant total de 8 742 €,
- approbation du compte administratif 2018 en concordance avec compte de gestion,
- préparation du budget prévisionnel 2019 équilibré à hauteur de 20 892 € en fonctionnement et en suréquilibre en investissement à hauteur de 13 924,70 € dont une subvention communale de 15 286 €.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

**3 - Approbation compte administratif, compte de gestion 2018 lotissement « Clos des Vignes II »**

Concernant le lotissement du « Clos des Vignes II », le dernier lot a été vendu en 2018. Le compte administratif 2018 est en concordance avec le compte de gestion du trésorier.

En €	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	12 808,61	0	0	0,69	12 807,92	0.69
Opérations de l'exercice : vente terrain	0	0	0	40 105,48	0	40 105,48
Résultat de clôture	-12 808,61	0	0	40 106,17		27 297,56

Approbation à l'unanimité du compte de gestion et du compte administratif.

#### **4 - Approbation budget primitif 2019 lotissement « Clos des Vignes II »**

En €	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	170 563,77	170 563,77	0
Fonctionnement	197 871,33	197 871,33	0
Cumul	368 435,10	368 435,10	0

Il reste à faire l'enrobé du dernier lot provisionné à hauteur de 10 000 €, Les comptes seront clôturés courant 2019 avec une marge bénéficiaire. Le budget du lotissement « Clos des Vignes II » s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que de fonctionnement à la somme de 368 435,10 €.

Approbation à l'unanimité du budget primitif.

#### **5 - Approbation compte administratif, compte de gestion 2018 lotissement « La Maladière »**

Concernant le lotissement « La Maladière », le dernier lot a été vendu en 2017. Le compte administratif 2018 est en concordance avec le compte de gestion du trésorier,

En €	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	22 366,87	0	0	294 501,43		294 501,43
Opérations de l'exercice : remboursements intérêts crédit relais	0	0	767,36	0	767,36	
Résultat de clôture	- 22 366,87	0		293 734,07		271 367,20

Approbation à l'unanimité du compte de gestion et du compte administratif.

## **6 - Approbation budget primitif 2019 lotissement « La Maladière »**

Il reste à prévoir le bicouche pour 10 000 €, à prendre en compte des intérêts d'emprunt à hauteur de 2 446,53 € dans la comptabilisation des stocks ; il restera l'enrobé dans l'attente de la réalisation des bordures par les propriétaires.

En €	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	271 921,58	271 921,58	0
Fonctionnement	545 745,31	545 745,31	0
Cumul	817 666,89	817 666,89	0

Le budget du lotissement « La Maladière » s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que de fonctionnement à la somme de 817 666.89 €.

Approbation à l'unanimité du budget primitif.

## **7 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2018 eau et assainissement**

Le compte administratif 2018 est en concordance avec le compte de gestion du trésorier,

En €	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	85 852,92	0	0	128 113,40	85 852,92	128 113,40
Opération de l'exercice	45 217,31	180 488,39	354 513,29	302 993,12	399 730.60	483 481.51
Résultat de clôture		49 418,16		76 593,23		126 011,39

Approbation à la majorité (1 abstention) du compte de gestion et du compte administratif.

## 8 - Affectation résultats 2018 eau et assainissement

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	<b>- 51 520.17€</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> <i>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	<b>+ 128 113.40€</b>
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	<b>+ 76 593.23€</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> <i>(précédé de + ou -)</i> <b>D 001 (besoin de financement)</b> <b>R 001 (excédent de financement)</b>	<b>+49 418.16€</b>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> <i>(précédé de + ou -)</i> <b>Besoin de financement</b> <b>Excédent de financement</b>	<b>0.00€</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>0.00€</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>76 593.23€</b>
<b>1/Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G=au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>0€</b>
<b>2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>76 593.23€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00€</b>

Approbation à la majorité (1 abstention) de l'affectation des résultats.

## 9 - Approbation budget primitif 2019 eau et assainissement

Le budget de l'eau et assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses.

En €	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	110 870	110 870	0
Exploitation	390 200	390 200	0
Cumul	501 070	501 070	0

La compétence de l'eau devrait être transférée au 01 janvier 2020 à la 3CMA ce qui veut dire que les travaux et l'entretien du réseau seront supportés par la 3CMA. Concernant l'assainissement un prochain vote de la 3CMA aura lieu en juin sur son possible transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il a été demandé de se rapprocher d'EDF afin de proposer d'installer une pompe dans le canal pour irriguer les jardins.

Approbation à la majorité (1 abstention) du budget primitif.

## 10 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2018 commune

Le compte administratif 2018 est en concordance avec le compte de gestion du trésorier.

En €	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	75 112,03	0	0	0	75 112,03	
Opération de l'exercice	737 382,64	554 951,29	1 865 288,65	2 190 934,26	2 602 671,29	2 745 885,55
Résultat de clôture	- 257 543,38			325 645,61		68 102,23

Approbation à la majorité (2 abstentions) du compte de gestion et du compte administratif.

## 11 - Affectation résultats 2018 commune

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> <i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>325 645.61€</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> <i>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>0.00€</b>
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	<b>325 645.61€</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> <i>(précédé de + ou -)</i> <b>D 001 (besoin de financement)</b> <b>R 001 (excédent de financement)</b>	<b>-257 543.38€</b>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> <i>(précédé de + ou -)</i> <b>Besoin de financement</b> <b>Excédent de financement</b>	<b>+45 800€</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>-211 743.38€</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	
<b>1/Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G=au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>325 645.61€</b> <b>211 743.38€</b>
<b>2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>113 902.23€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>€</b>

Approbation à la majorité (2 abstentions) de l'affectation des résultats.

## **12 - Vote recette impôts locaux**

D'après les propositions budgétaires décidées lors de la commission des finances qui s'est déroulée le 11 mars 2019 monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition :

- taxe d'habitation : **10,72% (288 797 €)**
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : **19,19% (577 427 €)**
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : **106,47 % (14 267 €)**
- et précise que le produit fiscal attendu est de **880 491 €**.

Approbation à l'unanimité.

## **13 - Approbation budget primitif 2019 commune**

Suite à la commission des finances du 11 mars 2019 il est proposé de réaliser l'aménagement du terrain de sport par l'installation de bancs, l'élagage des cyprès, la réfection de 2 fenêtres à la maison ROL, la cotisation à un abonnement collectif à la SACEM pour les festivités gratuites, l'achat d'un camion empliroll en remplacement de l'ancien 3,5 T.

Proposition des élus : réfection des chéneaux et des planches de rives de la chapelle du Claret et affectation de 44 700 € aux dépenses imprévues.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

En €	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	1 283 480	1 283 480	0
Fonctionnement	2 160 400	2 160 400	0
Cumul	3 443 880	3 443 880	0

Approbation à la majorité (3 abstentions) du budget primitif.

## **14 - Adhésion AMRF**

Proposition d'adhésion 2019 à l'Association des Maires Ruraux de France pour un montant annuel de 95 €.

Approbation à l'unanimité.

## **15 - Opposition encaissement recette ventes bois par ONF pour la commune**

Le contrat d'objectif et de performance dans son article 6.1 prévoit que les ventes de bois seront assurées par l'ONF, cet organisme encaissera le montant de ces ventes et les reversera (sans précision de délai) à la commune, actuellement pas de vente de bois car le prix d'exploitation dépasse le prix de vente. Comme la majorité des communes le conseil s'oppose à ce fonctionnement,

Approbation à l'unanimité.

## **16 - Convention commune / conseil départemental mise à disposition local à titre gratuit**

Pour régulariser la situation du local fourni à titre gratuit, pour la permanence d'une assistance sociale, (en alternance avec ADMR) nécessite la signature d'une convention.

Approbation à l'unanimité.

## **17 - Demande de subvention FAST**

Afin de correspondre au financement de 80 % de la chaufferie bois du groupe scolaire, régularisation à hauteur de 39 358 € le financement de TELT.

Approbation à l'unanimité.

## **18 - Reversement taxe aménagement ZAC à la 3CMA**

Proposition de reversement de la taxe communale de la ZAC à la 3CMA qui en a compétence.

Approbation à l'unanimité.

## **19 - Demande achat terrain**

Un courrier a été reçu à la mairie demandant l'achat de la parcelle lieudit « Côte de la Mule » pour une surface de 100 m<sup>2</sup> afin de faire des travaux de consolidation. Cette parcelle a été mise à disposition du demandeur par une convention du 24/02/1989 pour une durée de 15 ans. Elle a été modifiée par une nouvelle convention en date du 15/06/1994 avec délivrance d'un permis, pour la construction d'un chalet en bois, prenant fin le 15 juin 2024. Cette parcelle sans piste d'accès est dans la zone K1 (zone montagne) faisant plus de 10 hectares ; pour une éventuelle vente il faudrait la cadastrer par la venue d'un géomètre.

Après délibération il a été convenu à l'unanimité de refuser la vente. Il convient d'attendre la fin de la convention (15/06/2024) afin de statuer sur le devenir de cette parcelle par le prochain conseil municipal.

## **20 - Convention piste cyclable A43 / Villard-Clément**

Convention pour la réfection par TELT de l'ancienne piste cyclable de Villard-Clément depuis l'embranchement de la RD 79 jusqu'au pont sous l'autoroute A43 permettant de rejoindre la RD1006, TELT propose également de la refaire pour le sens montant, (afin d'éviter de couper le RD1006) et ainsi aménager une bretelle de sortie vers l'ancienne route nationale passant sous le pont de l'Arc afin de rejoindre cette piste cyclable.

Approbation à l'unanimité.

## **21 - Avenants marché chaufferie**

Proposition d'avenants concernant la construction de la chaufferie bois du groupe

scolaire afin de régulariser les comptes :

- entreprise PELLIER Chauffage -40,20 € (suite à modification du circuit de branchement)
- BTP Val Gelon -935,20 €
- Métallerie Mauriennaise (création d'un maintien de consolidation de la cheminée traversant une dalle étanche avec le mur du garage) +1 748,40 €.

Approbation à l'unanimité pour ces 3 avenants.

## **22 - Syndicat départemental de l'énergie Savoie**

Demande d'autorisation de la modification du statut : changement d'adresse du siège social du SDES.

Approbation à l'unanimité.

## **23 - Lancement procédure déclassement chemin rural**

Suite à l'acquisition des terrains par TELT pour la réalisation du chantier LYON/TURIN, d'anciens chemins ruraux coupent ses parcelles à Villard-Clément et au Poutet à plan d'Arc ; TELT demande leurs déclassements prenant tous les frais à leur charge.

Approbation à l'unanimité.

## **24 - Comptes-rendus de réunions**

Patrick LESEURRE présente le compte-rendu de la réunion du SIA : 3 130 € concernant St-Julien-Montdenis. Une décision fin juin sera prise sur une possible décision de dissolution en cas de reprise de la compétence assainissement par la 3CMA.

## **25 - Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.